

L'action sociale est une des priorités du Département qui propose aux futurs parents ou parents de jeunes enfants, un accompagnement adapté à chaque situation :

- Promotion de la santé
- Soutien à la parentalité
- Protection de l'enfance



• Toutes les informations sur : yvelines.fr/pmi •
• 01 39 07 78 78 • contact@yvelines.fr •

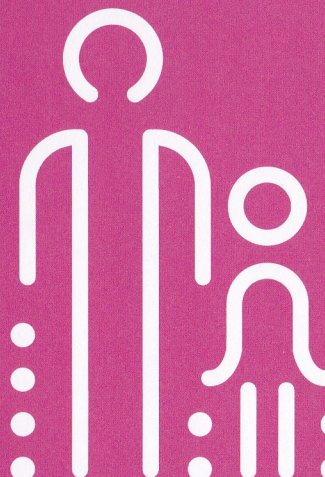
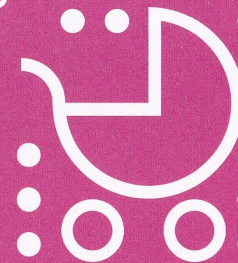
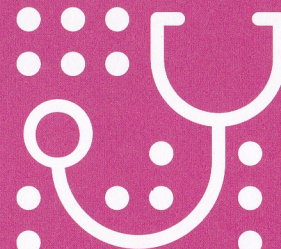
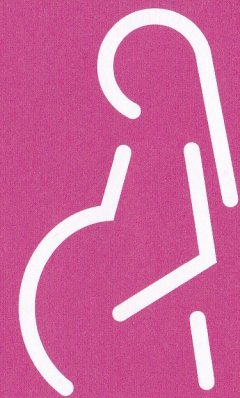


Yvelines
Le Département

Les missions de la PMI

Protection Maternelle et Infantile

La prévention et
la promotion de la santé
des femmes enceintes
et des enfants de 0 à 6 ans



Yvelines
Le Département

yvelines.fr



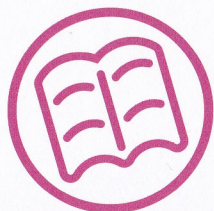
La Protection Maternelle et Infantile c'est prévenir et promouvoir la santé de la famille et des enfants de 0 à 6 ans grâce à des consultations, des actions collectives, des visites à domicile et des permanences. La PMI est gratuite pour tous, elle garantit la confidentialité et le secret médical.

Quelles sont les missions de la PMI ?



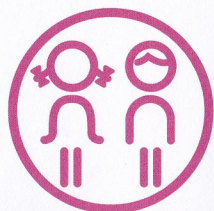
LE SUIVI DE GROSSESSE

- ☞ Consultations pré et postnatales
- ☞ Entretien prénatal précoce
- ☞ Informations et conseils sur l'allaitement
- ☞ Accompagnement médico-social en lien avec les professionnels de la périnatalité et de la maternité



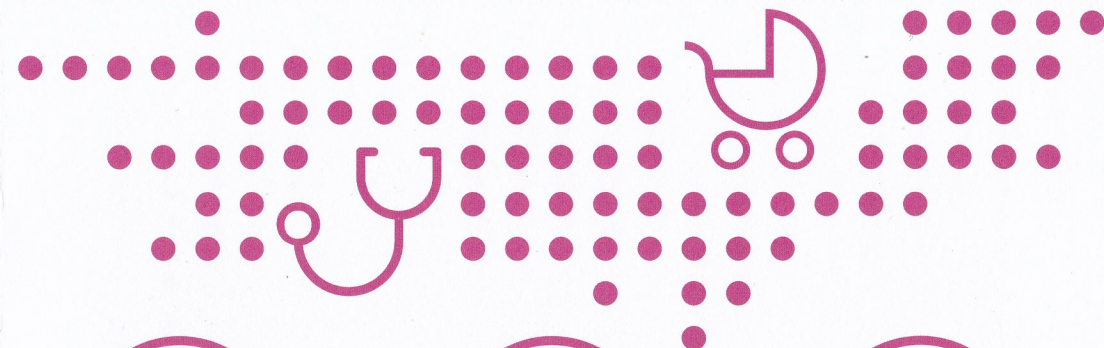
LES CONSULTATIONS POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS

- ☞ Permanences puéricultrices :
 - accueil, pesées, conseils (alimentation, sommeil, prévention des accidents domestiques, développement, jeux...)
- ☞ Consultations de prévention :
 - examen médical, vaccinations, orientations, suivi du développement global du nourrisson et du jeune enfant



LES BILANS DE SANTÉ EN ÉCOLE MATERNELLE

- ☞ Examen et dépistages (poids, taille, vision, audition, langage...)
- ☞ Orientations
- ☞ En coordination avec les médecins de l'Éducation Nationale



LES ACTIONS COLLECTIVES

- ☞ Soutien à la parentalité
- ☞ Espaces d'échanges thématiques avec les parents (jeux, langage, sommeil, développement...)
- ☞ Messages de prévention
- ☞ Partenariat avec d'autres professionnels



L'AGRÈMENT DES MODES D'ACCUEIL

- ☞ Délivrance des agréments, suivi et contrôle :
 - des assistants maternels
 - des assistants familiaux
 - des établissements d'accueil de jeunes enfants



LA PROTECTION DE L'ENFANCE

- ☞ Évaluation des informations préoccupantes sur demande de la CCIP (Cellule Centralisée des Informations Préoccupantes)
- ☞ Travail partenarial de réseau
- ☞ Aide à l'orientation
- ☞ Suivi médical des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance

Où se passent les actions ?

- ☞ Dans les **centres de PMI**, retrouvez toutes les coordonnées sur www.yvelines.fr/pmi
- ☞ **Visites à domicile** des sages-femmes et des puéricultrices pour un accompagnement personnalisé à la demande des familles ou d'un professionnel médical et/ou social.
- ☞ Avec et chez **nos partenaires** pour les actions collectives (crèches, écoles maternelles, maternités, mairies).

Quels professionnels pour vous accompagner ?

- ☞ Des infirmières-puéricultrices
- ☞ Des infirmières
- ☞ Des sages-femmes
- ☞ Des médecins
- ☞ Des assistants administratifs

